



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU VAL D'OISE

COMMUNE DE PERSAN

REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

relatif à :

LA DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER UN BÂTIMENT A
USAGE D'ENTREPÔT ET DE BUREAUX DÉPOSÉE PAR LA
SOCIÉTÉ LINKCITY- ZAC DU CHEMIN HERBU A PERSAN.

Première journée

Le 12/06/19 de 14 heures 30 à 17 heures 30

Observations de M. Questions posées lors de la 1^{ère} réunion

Nota Absence d'affichage de l'avis d'enquête au bureau de
Bry. Rumeurs pas forcément au courant.
Inquiétudes en lien avec l'actualité récente (Saint-Omer)
et les études en cours / l'annonce sur l'établissement
Sureso de Cambly.

1) Les terrains ont-ils tous déjà été acquis ?

Nota Cambly sera propriétaire des terrains à long
(page 133 de l'étude d'impact)

2) En cas d'accident, comment s'organisent exactement
les secours ? Les sapeurs-pompiers interviennent-ils
systématiquement en premier ? Ou le SDIS ?

3) Au-delà de la cartographie existante, comment serait
généré une inondation sur le site et le risque de
pollution associé (en cas d'inondation exceptionnelle) ?

4) Est-il possible de confirmer la distance minimale
à respecter entre l'ICPE et les premières habitations
(est-ce 20 m ?)

Nota Après vérification, la hauteur du mur de protection
est de 4 mètres (question posée en réunion
également)

5) Comment est géré le risque cumulé (risque industriel,
trafic...) avec l'établissement Sureso prévu à Cambly ?

6) La dette de Persan sera-t-elle sollicitée dans le cadre de l'exploitation du bâtiment ?

7) Est-il possible de présenter l'accord du SIAPBB pour le sort des eaux usées ?

8) Pour la création d'espaces, s'agit-il d'une vraie création ou d'un déplacement d'une entreprise existante ?

9) Au-delà des obligations réglementaires, est-il possible de mettre en place des statuts de réserves "air" et "bruit" avant et après mise en place du projet pour vérifier la conformité avec les résultats prévus dans l'étude ?

Et le cas échéant d'avoir un engagement de mise en place de mesures de réduction complémentaires ?

10) Le lot du bâtiment, ne peut-il être abilité pour la mise en place d'énergies renouvelables ?

Note plus de l'étude d'impact : il est indiqué que cela n'est pas prévu.

11) Une étude concernant la perte de valeur potentielle des habitations du bureau de Bry du fait de la mise en place du projet, a-t-elle été réalisée ? Une compensation pourrait-elle être prévue ?

Linkcity. (d'après Internet) Une autre vision de l'immobilier » Imaginer la ville

Notre promesse. Pour Linkcity, imaginer la ville, c'est faire « pétiller » tous ses liens : une ambiance animée et chaleureuse, créative et récréative, et des services réellement utiles au quotidien. (vu sur internet – on dirait du Ronsard)

- 1, AV Eugène Freyssinet, 78280 Guyancourt · 01 30 60 48 59
(Tant de poésie dans l'art de bétonner un monstre monolithique de 500 000 m3, quels artistes !)
A noter que Linkcity est une filiale de la société Bouygues qui sera donc le constructeur de ce bâtiment

====

Observations

- Sur la forme : Enquête passée en catimini entre mi juin et mi juillet, entre canicule et grandes vacances et sans aucune publicité par les communes concernées . . . Ces pudeurs de violettes de la part de nos élus sont incompréhensibles, compte tenu des élections municipales en 2020 . Et on aimerait beaucoup avoir l'avis des élus de Persan, Chambly et Champagne sur ce cadeau empoisonné

- un monstre de 200 m de long , 100 de large et 15 mètres de haut juste au bord de la nationale 1 en terrain découvert et visible de loin ! Quelles mesures les architectes ont-ils prévues, pour intégrer ce bâtiment sur le site et en masquer la monumentalité.

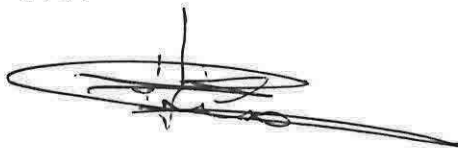
- Sur le fond : Stockage de plus de 50 000 m3 de produits inflammables et combustibles, de 40 000 m3 de matières plastiques, élastomères, caoutchouc, résines et adhésifs synthétiques ceci en à proximité d'habitations. . . Risques de pollutions majeures en cas d'incendie, risques d'explosions, d'émanations délétères ou toxiques. (espérons que cela ne va pas pétiller trop fort !)

Ce site sera t'il géré directement par Bouygues Linkcity ou sera-t-il sous-loué avec tous ses risques ?
Ce site accueillera-t 'il des produits neufs parfaitement conditionnés ou des déchets industriels ?
Dans le premier cas quelle assurance pouvons-nous avoir de ne jamais y voir de déchets industriels ?
Hors bâtiment, y aura t'il du stockage en plein air ?

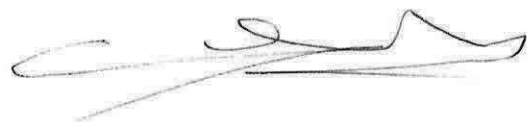
- Les communes concernées possèdent déjà de nombreux sites dont les sols sont irrémédiablement pollués ad vitam aeternam, (site Hutchinson, chimie Great Lake, ancienne centrale EDF, centrale de traitement des ordures ménagères etc) Est-il nécessaire d'en rajouter et de stériliser à jamais de nombreux hectares de terres de haute valeur agricole ? Qu'en pense les écologistes et les syndicats agricoles ?

Et a-t'on penser à la pollution et aux désagréments induits par les norias de camions qui vont desservir ce site ? Que dire de la dépréciation des habitations autour de ce monstrueux dépôt et « son ambiance animée, chaleureuse, créative et récréative » ?

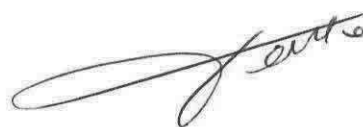
FRANCK GENIA



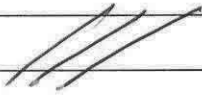
IS. GERA



FOURCADE Pierre

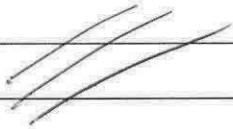


le 27/06/19 de 9h à 12h (2nde peroration)



le 27/06/19 de 9h à 12h (3eme peroration)

2 personnes reçues - qu'on s'attendait à la parade des ententes.



le 05/07/19 de 16h à 19h (4eme peroration)

- le site a-t-il vocation à être approfondi ?



le 10/07/19, de 14h30 à 17h30 (Perm 5)

le 10/07/19, de 9h à 12h (Perm 6)

2 personnes de Chapage ont participé → questions
seront retournées par mail:

- 1) Inquiétudes liées à la pollution de l'air
- 2) Remarques sur une communication du projet et
avoir jugée insuffisante
- 3) Questions sur les emplois réellement créés sur
le banion de vie et sur les entreprises qui
seront présentes
- 4) Question sur la compatibilité avec le règlement de
la ZAC / le règlement d'urbanisme
- 5) Quand vont être transmis les avis des communes?
Que se passe-t-il en cas d'absence d'avis?
- 6) Inquiétudes relatives à l'interception des sols
du fait de l'air technique et de l'épaisseur du
bâtiment.

le 26/07/19, de 14h30 à 17h30 (Perm 7)

1 personne de Beacan → Des délégués sont-ils
stockés sur le site?
→ Le Port de Buyères sera-t-il
associé au projet? Quelle
sera la prépondérance des
modalités stockées?

→ le planning de réalisation
des travaux pour-il
être précise ?

2 personnes de Clapeyre / cf. registre Clapeyre.

Le 26/07/19 à 17 heures 40

Le délai d'enquête étant expiré,

je soussigné, Andri Sokil, déclare clos le présent registre qui a été mis à la disposition du public pendant 45 jours consécutifs, du 18/06/19 au 26/07/19 de 8 heures 30 à 17 heures 30 (hors semaine) de _____ heures _____ à _____ heures _____ de _____ heures _____ à _____ heures _____ de _____ heures _____ à _____ heures _____ de _____ heures _____ à _____ heures _____

Les observations ont été consignées au registre par 1 personnes (pages N° 1 à N° 6).

En outre, j'ai reçu 1 lettres ou notes écrites qui sont annexées au présent registre :

1. - Lettre en date du 05/07/19 de M.

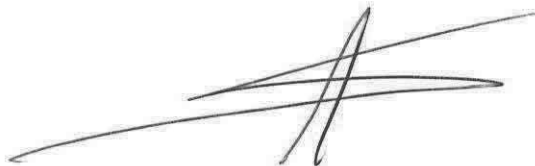
P. FOUNCADE, F. GENA, N. GENA

2. - Lettre en date du _____ de M.

3. - Lettre en date du _____ de M.

4. - Lettre en date du _____ de M.

Nicupene le 26/07/19,
Stanne de Peisan 17h45'





Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU VAL D'OISE

COMMUNE DE MOURS

REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

relatif à :

LA DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER UN BÂTIMENT A
USAGE D'ENTREPÔT ET DE BUREAUX DÉPOSÉE PAR LA
SOCIÉTÉ LINKCITY- ZAC DU CHEMIN HERBU A PERSAN.

Aucune observation

Lundi 24 juin 2019

Pas d'observations

Mardi 25 juin 2019

Pas d'observations

Mercredi 26 juin 2019

Pas d'observations

Jeudi 27 juin 2019

Pas d'observations

Vendredi 28 juin 2019

Pas d'observations

Lundi 1^{er} juillet 2019

Pas d'observations

Mardi 2 juillet 2019

Pas d'observations

Mercredi 3 juillet 2019

Pas d'observations

Jeudi 4 juillet 2019

Pas d'observations

Vendredi 5 juillet 2019

Pas d'observations

Samedi 6 juillet 2019

Pas d'observations

Lundi 8 juillet 2019

Pas d'observations

Mardi 9 juillet 2019

Pas d'observations

Mercredi 10 juillet 2019

Pas d'observations

Jeudi 11 juillet 2019

Pas d'observations

Vendredi 12 juillet 2019

Pas d'observations

Lundi 15 juillet 2019

Pas d'observations

Mardi 16 juillet 2019

Pas d'observations

Mercredi 17 juillet 2019

Pas d'observations

Jeudi 18 juillet 2019

Pas d'observations

Vendredi 19 juillet 2019

Pas d'observations

Samedi 20 juillet 2019

Pas d'observations

Lundi 22 juillet 2019
Pas d'observations

Mardi 23 juillet 2019
Pas d'observations

Mercredi 24 juillet 2019
Pas d'observations

Jeudi 25 juillet 2019
Pas d'observations

Vendredi 26 juillet 2019
Pas d'observations

Le lundi 29 juillet 2019 à 9 heures 00

Le délai d'enquête étant expiré,

je soussigné, M. Daniel CHARPENTIER, Maire Adjoint déclare clos le présent registre qui a été mis à la disposition du public pendant 46 jours consécutifs, du 11 juin 2019 au 26 juillet 2019.
de 9 heures 00 à 18 heures 00 (lundi, mardi, mercredi, jeudi)
de 9 heures 00 à 17 heures 00 (vendredi)
de 9 heures 00 à 12 heures 00 (1^{er} et 3^{ème} samedi)
de _____ heures _____ à _____ heures _____
de _____ heures _____ à _____ heures _____

Les observations ont été consignées au registre par / personnes (pages N° / à N° /). Aucune observation

En outre, j'ai reçu / lettres ou notes écrites qui sont annexées au présent registre :

1. - Lettre en date du _____ de M.

2. - Lettre en date du _____ de M.

3. - Lettre en date du _____ de M.

4. - Lettre en date du _____ de M.

PRÉFET DU VAL D'OISE

COMMUNE DE CHAMPAGNE-SUR-OISE

REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

relatif à :

LA DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER UN BÂTIMENT A
USAGE D'ENTREPÔT ET DE BUREAUX DÉPOSÉE PAR LA
SOCIÉTÉ LINKCITY- ZAC DU CHEMIN HERBU A PERSAN.

Première journée

Le 11 juin 2019 de 8 heures 30 à 12 heures et de 13h30 à 17h30

Observations de M.

le 11 juin 2019 - pas d'observations.

le 12 juin 2019 - pas d'observations

le 13 juin 2019 - pas d'observations

le 14 juin 2019 - pas d'observations

le 17 juin 2019 - d'affidage sur Chan pagne est incomplet! Person à terminé la remise en état de son site "SEVESO" et il ose un projet aussi polluant par d'environnement et les habitants lui profite en Zone Est - le projet est inadmissible - Mme LEDUC Françoise.

le 17 juin 2019 - Il me paraît tout à fait paradoxal que l'on autorise Linkcity de stocker des produits hautement inflammables près d'une zone résidentielle (pour mémoire l'incendie récent à St Ouen-laumone) et tout un va et vient de PL avec émission de gaz d'échappement. JM LEDUC

le 18 juin 2019 - pas d'observations

le 19 juin 2019: "

le 20 juin 2019: "

le 21 juin 2019: "

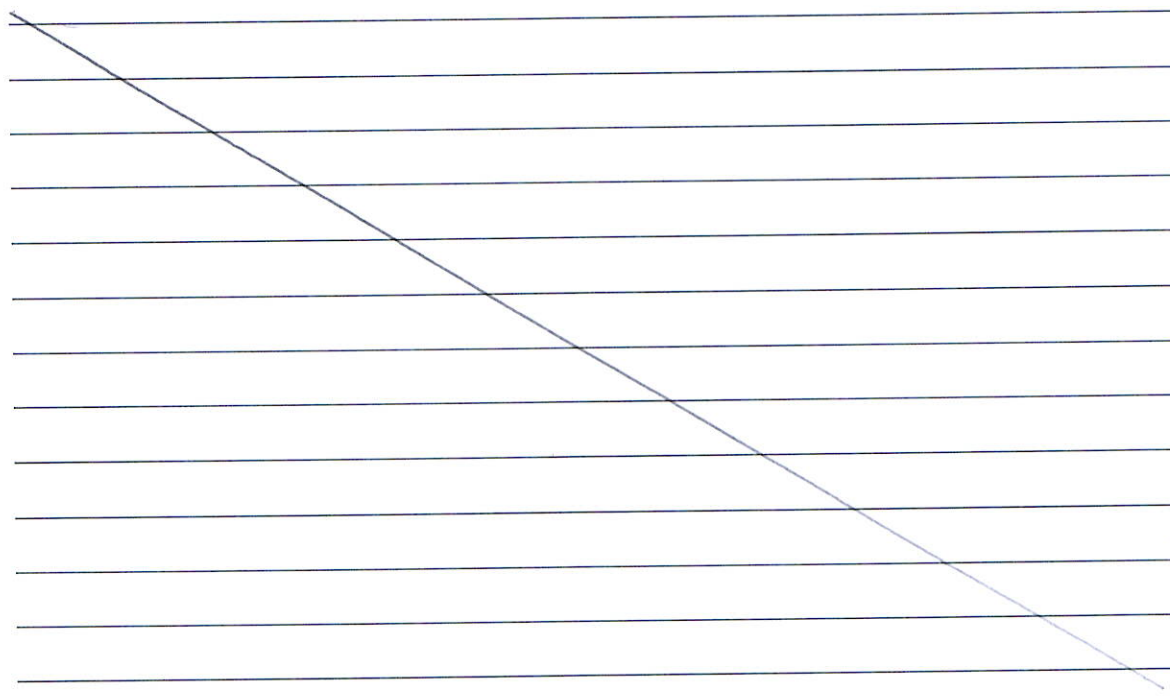
le 22 juin 2019: "

le 25 juin 2019: "

le 26 juin 2019: "

27 juin 2019: "

28 juin 2019: "



1^{er} juillet 2019 : pas d'observations

2 juillet 2019. "

3 juillet 2019. "

4 juillet 2019. "

5 juillet 2019. "

8 juillet 2019. "

9 juillet 2019. "

10 juillet 2019. "

11 juillet 2019. "

12 juillet 2019. "

15 juillet 2019. "

16 juillet 2019. "

26 juillet 2019. A la lecture du rapport du SDIS Val d'Aise, je note de fortes inquiétudes par l'intervention des sapeurs pompier en la proximité des lignes à HT.!!!

la proximité des habitations, des nombreuses et denses commerces pose question pour la sécurité (Produits dangereux, risques d'incendie, dévaluation des constructions actuelles, de notre patrimoine!!

Nous avons eu la centrale électrique, nous avons la déchèterie

L'usine de SFOS tout juste dépolluée,
les transports par camions -- 180 € / jour et 200 véhicules
que nous réservez vous encore ?

Pourquoi aucune info à ce sujet dans le Bulletin
municipal autre que l'article de l'opposition ?

Mme DEGANO Micheline et Michel DEGANI

Pourquoi si proche du Parc Régional du Vexin
et Pas dans la campagne plus éloignée ?

Segaux

Rb société 2019

À ce jour la population de Champagne intéressée par le
projet LINKCITY n'a pas été informée individuellement, car
comme ma seule affiche était placée sur la vitrine annex
de la Pharmacie + 1 en Meins. On est en demand de tout
cet enquête a été malicie et cachée, c'est pourquoi je
demande, que LINKCITY adresse à chaque foyer de la popula
intéressée par le projet, une notice détaillée et explicative
À ce jour je suis contre ce projet caché et non clair
Richard DECOUX

Le 26 juillet 2019 à 15 heures 30

Le délai d'enquête étant expiré,

je soussigné Corinne VASSEUR, déclare clos le présent registre qui a été mis à la disposition du public pendant 2 mois consécutifs, du 27 mai 2019 au 26 juillet 2019 de 8 heures 30 à 17 heures 30 de _____ heures _____ à _____ heures _____ de _____ heures _____ à _____ heures _____ de _____ heures _____ à _____ heures _____

Les observations ont été consignées au registre par 3 personnes (pages N°2 à N°4-5).

En outre, j'ai reçu 0 lettres ou notes écrites qui sont annexées au présent registre :

1. - Lettre en date du _____ de M. _____
2. - Lettre en date du _____ de M. _____
3. - Lettre en date du _____ de M. _____
4. - Lettre en date du _____ de M. _____



Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU VAL D'OISE

COMMUNE DE CHAMBLY

REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

relatif à :

LA DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER UN BÂTIMENT A
USAGE D'ENTREPÔT ET DE BUREAUX DÉPOSÉE PAR LA
SOCIÉTÉ LINKCITY- ZAC DU CHEMIN HERBU A PERSAN.

OBJET DE L'ENQUÊTE :

Dossier de demande autorisation d'exploiter un bâtiment à usage d'entrepôt et de bureaux sur territoire de la commune de PERSAN – ZAC du Chemin Herbu.

ARRÊTE D'OUVERTURE D'ENQUÊTE :

Arrêté N°IC-19-036 du 7 mai 2019 de Monsieur le Préfet du Val-d'Oise.

COMMISSAIRE ENQUÊTEUR désigné par le Président du Tribunal Administratif de Cergy Pontoise : Ordonnance du 25 avril 2019

Madame : **Anaïs SOKIL**, directrice d'études environnement

Durée de l'enquête : 32 jours

Date d'ouverture : **du mardi 11 juin 2019 au vendredi 12 juillet 2019 inclus.**

Aux heures d'ouverture de la mairie.

REGISTRE D'ENQUÊTE :

Comportant 18 feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, destiné à recevoir les observations et propositions du public. Ces dernières peuvent aussi être adressées par écrit au nom du commissaire enquêteur à la mairie de Persan ou transmises par voie électronique à l'adresse suivante : **pref-icpe@val-doise.gouv.fr**

RAPPORT ET CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR :

Seront tenus à la disposition du public dès leur réception à : la mairie de Persan aux heures et jours habituels d'ouverture des bureaux et à la Préfecture du Val-d'Oise – Direction de la Coordination et de l'Appui Territorial – Section des installations classées.

RÉCEPTION DU PUBLIC PAR LE COMMISSAIRE ENQUÊTEUR :

Le commissaire enquêteur recevra le public :

- ◆ en mairie de Persan :
 - le mercredi 12 juin 2019 de 14h30 à 17h30
 - le samedi 22 juin 2019 de 9h00 à 12h00
 - le jeudi 27 juin 2019 de 9h00 à 12h00
 - le vendredi 5 juillet 2019 de 16h00 à 19h00
 - le mercredi 10 juillet 2019 de 14h30 à 17h30

Voir les textes réglementaires en page 191

Première journée

Le 11 juin 2019 de 8 heures 45 à 17 heures 30

Observations de M. _____



Le 12 juin 2019 de 8 heures 45 à 17 heures 30



Le 13 juin 2019 de 8 heures 45 à 17 heures 30



Le 14 juin 2019 de 8 heures 45 à 17 heures 30



Le 17 juin 2019 de 8h45 à 17h30.



Le 18 juin 2019 de 8h45 à 17h30



le 19 juin de 8h45 à 17H30



le 20 juin de 8H45 à 17H30



le 21 juin de 8H45 à 17h00



le 24 juin de 8h45 à 17h30



le 25 juin de 8h45 à 17H30



le 26 juin de 8H45 à 17H30



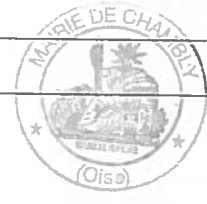
le 27 juin de 8H45 à 17H30



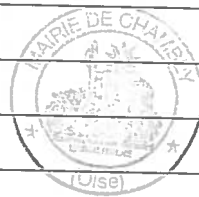
le 28 juin de 8H30 à 17H00



le 01 juillet de 8H45 à 17H30



le 02 juillet de 8h45 à 17h30



le 03 juillet de 8h45 à 17h30



le 04 juillet de 8h45 à 17h30



le 05 juillet de 8h30 à 17h00



le 8 juillet de 8h30 à 17h30



le 9 juillet de 8h30 à 17h30



le 10 juillet de 8h30 à 17h30



le 11 juillet à 8h30 à 17h30



le 12 juillet 8h30 à 17h00



le 15 juillet 8h45 à 17h30



le 16 juillet 8h45 à 17h30



le 17 juillet 8h45 à 17h30



le 18 juillet 8h45 à 17h30



le 19 juillet à 8h30 à 17h00



le 22 juillet à 8h45 à 17h30



le 23 juillet à 8h45 à 17h30



le 24 juillet à 8h45 à 17h30



le 25 juillet à 8h45 à 17h30



le 26 juillet à 8h45 à 17h30



DERNIÈRE JOURNÉE

Le 29/07/2019 à 08 heures 45

Le délai d'enquête étant expiré,

je soussigné, DAVID LAZARUS, MAIRE DE CHANBUS, déclare clos le présent registre qui a été mis à la disposition du public pendant 34 Jours consécutifs, du 11/06/2019 au 26/07/2019

DU LUNDI { de 08 heures 45 à 19 heures 00
AU JEUDI { de 13 heures 45 à 17 heures 30
LE VENDREDI { de 08 heures 30 à 12 heures 00
 { de 13 heures 30 à 17 heures 00
 de _____ heures _____ à _____ heures _____

Les observations ont été consignées au registre par 0 personnes (pages N° _____ à N° _____).

En outre, j'ai reçu 0 lettres ou notes écrites qui sont annexées au présent registre :

1. - Lettre en date du _____ de M.

2. - Lettre en date du _____ de M.

3. - Lettre en date du _____ de M.

4. - Lettre en date du _____ de M.



PRÉFET DU VAL D'OISE

COMMUNE DE BEAUMONT-SUR-OISE

REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

relatif à :

LA DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER UN BÂTIMENT A
USAGE D'ENTREPÔT ET DE BUREAUX DÉPOSÉE PAR LA
SOCIÉTÉ LINKCITY- ZAC DU CHEMIN HERBU A PERSAN.

13

OBJET DE L'ENQUÊTE :

Dossier de demande autorisation d'exploiter un bâtiment à usage d'entrepôt et de bureaux sur le territoire de la commune de PERSAN – ZAC du Chemin Herbu.

ARRÊTE D'OUVERTURE D'ENQUÊTE :

Arrêté N°IC-19-036 du 7 mai 2019 de Monsieur le Préfet du Val-d'Oise.

COMMISSAIRE ENQUÊTEUR désigné par le Président du Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise : Ordonnance du 25 avril 2019

Madame : **Anaïs SOKIL**, directrice d'études environnement

Durée de l'enquête : 32 jours

Date d'ouverture : **du mardi 11 juin 2019 au vendredi 12 juillet 2019 inclus.**

Aux heures d'ouverture de la mairie.

REGISTRE D'ENQUÊTE :

Comportant 18 feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, destiné à recevoir les observations et propositions du public. Ces dernières peuvent aussi être adressées par écrit au nom du commissaire enquêteur à la mairie de Persan ou transmises par voie électronique à l'adresse suivante : **pref-icpe@val-doise.gouv.fr**

RAPPORT ET CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR :

Seront tenus à la disposition du public dès leur réception à : la mairie de Persan aux heures et jours habituels d'ouverture des bureaux et à la Préfecture du Val-d'Oise – Direction de la Coordination et de l'Appui Territorial – Section des installations classées.

RÉCEPTION DU PUBLIC PAR LE COMMISSAIRE ENQUÊTEUR :

Le commissaire enquêteur recevra le public :

- ◆ en mairie de Persan :
 - le mercredi 12 juin 2019 de 14h30 à 17h30
 - le samedi 22 juin 2019 de 9h00 à 12h00
 - le jeudi 27 juin 2019 de 9h00 à 12h00
 - le vendredi 5 juillet 2019 de 16h00 à 19h00
 - le mercredi 10 juillet 2019 de 14h30 à 17h30

Voir les textes réglementaires en page 191

As

Première journée

Le mardi 11 juin de 8 heures 30 à 17 heures 30

Observations de M. Néant AUCUNE OBSERVATION

le mercredi 12 juin 2019
Néant

le jeudi 13 juin 2019
Néant

le vendredi 14 juin 2019
Néant

le lundi 17 juin 2019
Néant

le mardi 18 juin 2019
Néant

le mercredi 19 juin 2019
Néant

le jeudi 20 juin 2019
Néant

le vendredi 21 juin 2019
Néant

le lundi 24 juin 2019
Néant

le mardi 25 juin 2019
Néant

le mercredi 26 juin 2019
Néant

le jeudi 27 juin 2019
Néant

le vendredi 28 juin 2019
Néant

le lundi 1^{er} juillet 2019
Néant

le mardi 2 juillet 2019
Néant

le mercredi 3 juillet 2019
Néant

le jeudi 4 juillet 2019
Néant

le vendredi 5 juillet 2019
Néant

le lundi 8 juillet 2019
Néant

le mardi 9 juillet 2019
Néant

le mercredi 10 juillet 2019
Néant

le jeudi 11 juillet 2019
Néant

le vendredi 12 juillet 2019
Néant

le lundi 15 juillet 2019
Néant

le mardi 16 juillet 2019
Néant

le mercredi 17 juillet 2019
Néant

le jeudi 18 juillet 2019
Néant

le vendredi 19 juillet 2019
Néant

le lundi 22 juillet 2019
Néant

le mardi 23 juillet 2019
Néant

le mercredi 24 juillet 2019
Neant

le jeudi 25 juillet 2019
Neant

le vendredi 26 juillet 2019
Neant

Le 26 juillet 2019 à 17 heures 30

Le délai d'enquête étant expiré,

je soussigné, le Maire de la Ville de Beaumont S/Orne, déclare clos le présent registre qui a été mis à la disposition du public pendant 46 jours consécutifs, du 11/06/2019 au 26 juillet 2019
de _____ heures _____ à _____ heures _____
de _____ heures _____ à _____ heures _____
de _____ heures _____ à _____ heures _____
de _____ heures _____ à _____ heures _____
de _____ heures _____ à _____ heures _____

Les observations ont été consignées au registre par _____ personnes
(pages N° ____ à N° ____).

En outre, j'ai reçu _____ lettres ou notes écrites qui sont annexées au présent registre :

1. - Lettre en date du _____ de M.

2. - Lettre en date du _____ de M.

3. - Lettre en date du _____ de M.

4. - Lettre en date du _____ de M.



PRÉFET DU VAL D'OISE

COMMUNE DE LE MESNIL-EN-THELLE

REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

relatif à :

LA DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER UN BÂTIMENT A
USAGE D'ENTREPÔT ET DE BUREAUX DÉPOSÉE PAR LA
SOCIÉTÉ LINKCITY- ZAC DU CHEMIN HERBU A PERSAN.

OBJET DE L'ENQUÊTE :

Dossier de demande autorisation d'exploiter un bâtiment à usage d'entrepôt et de bureaux sur le territoire de la commune de PERSAN – ZAC du Chemin Herbu.

ARRÊTE D'OUVERTURE D'ENQUÊTE :

Arrêté N°IC-19-036 du 7 mai 2019 de Monsieur le Préfet du Val-d'Oise.

COMMISSAIRE ENQUÊTEUR désigné par le Président du Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise : Ordonnance du 25 avril 2019

Madame : **Anaïs SOKIL**, directrice d'études environnement

Durée de l'enquête : 32 jours

Date d'ouverture : **du mardi 11 juin 2019 au vendredi 12 juillet 2019 inclus.**

Aux heures d'ouverture de la mairie.

REGISTRE D'ENQUÊTE :

Comportant 18 feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, destiné à recevoir les observations et propositions du public. Ces dernières peuvent aussi être adressées par écrit au nom du commissaire enquêteur à la mairie de Persan ou transmises par voie électronique à l'adresse suivante : **pref-icpe@val-doise.gouv.fr**

RAPPORT ET CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR :

Seront tenus à la disposition du public dès leur réception à : la mairie de Persan aux heures et jours habituels d'ouverture des bureaux et à la Préfecture du Val-d'Oise – Direction de la Coordination et de l'Appui Territorial – Section des installations classées.

RÉCEPTION DU PUBLIC PAR LE COMMISSAIRE ENQUÊTEUR :

Le commissaire enquêteur recevra le public :

- ◆ en mairie de Persan :
 - le mercredi 12 juin 2019 de 14h30 à 17h30
 - le samedi 22 juin 2019 de 9h00 à 12h00
 - le jeudi 27 juin 2019 de 9h00 à 12h00
 - le vendredi 5 juillet 2019 de 16h00 à 19h00
 - le mercredi 10 juillet 2019 de 14h30 à 17h30

Première journée

Le 10 juillet 2019 de 16 heures 00 à 16 heures 30

Observations de M. Sylvie LHERMITE 4 allée Albert Leclère
60530 Mesnil en Thelle

Je ne suis pas persuadée que cet établissement de stockage sera créateur d'emplois. Cet argument est brandi comme excusant tout. Si nous voulons donner du travail à nos concitoyens, pourquoi ne crée-t-on pas des sites de production ?

A quoi ça sert d'avoir un emploi si c'est pour vivre dans un désert de tôle, béton, camions (100% saturée, bouchonnée matin et soir...) pollution, risques d'incendies (Achères la semaine dernière, Saint Ouen l'Aumône il y a un mois... à part ça, ça n'arrive jamais!). Après Martinet à Mesnil en Thelle : une poubelle de plus ; Après Belle-Eglise, une zone naturelle rayée de la carte pour une plate-forme logistique ; Après le bétonnage du parking du stade de foot-ball de Chambly, encore une zone humide dézinguée... et vive le Conseil d'État qui ^{peut} approuver les post-régularisations préfectorale et municipale des constructions illégales ? ...

Un état des lieux des sites de stockages nord Val d'Oise et sud Oise avec leur taux d'occupation / remplissage / utilisation a-t-il été fait ?

Quel intérêt général cet établissement va-t-il servir ? Quels sont les intérêts autres que capitalistiques, productivistes, ~~se~~ économiques... ~~se~~ servir une rente à des capitaux de nantis qui ont les moyens de vivre et d'élever leurs enfants dans des endroits privilégiés à l'abri de la pollution ?

Enfin, je voudrais être la voix des plantes et des animaux sacrifiés non pas pour le progrès et le bonheur des riverains mais pour le mercantilisme, ^{encourager} le consumérisme et pour servir les lois du marché.
A quoi bon un travail qui me permette de vivre si ce n'est pour ne pas bien vivre?

"En même temps" qu'un emploi, je veux des coquelicots et des bestioles.

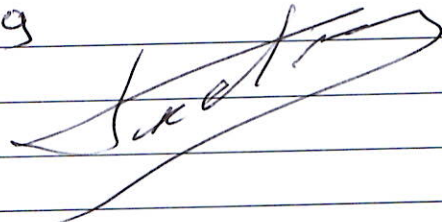
Sylvie Lhermite

10/07/19 - 16h30

Le Soutien sans réserve par Gérard DUCHESNE, conjoint de Madame LHERMITE, adhérent du ROSO par Observateur THEPPOIS interposé.

Pour servir à l'apport ce que de droit

à la MAIRIE de Nemours en Thelle le
10 juillet 2019



Le lundi 29 juillet 2019 à 14 heures _____

Le délai d'enquête étant expiré,

je soussigné, Alain DUCIERCQ, déclare clos le présent registre qui a été mis à la disposition du public pendant soixante et un ^{jours} consécutifs,

du lundi 27 mai 2019 au vendredi 26 juillet 2019

de 9 heures _____ à 12 heures _____

et de 13 heures 30 à 17 heures 30.

de _____ heures _____ à _____ heures _____

de _____ heures _____ à _____ heures _____

de _____ heures _____ à _____ heures _____

Les observations ont été consignées au registre par deux personnes (pages N° 2 à N° 3).

En outre, j'ai reçu 0 lettres / ou notes écrites qui sont annexées au présent registre :

1. - Lettre en date du _____ de M.

2. - Lettre en date du _____ de M.

3. - Lettre en date du _____ de M.

4. - Lettre en date du _____ de M.

Le présent registre ainsi que les _____ pièces qui y sont annexées
et le dossier d'enquête sont adressés par mes soins, le 29 juillet 2019
à M. adamc 80712

(Voir mention de clôture en page 17)

Conclusions du Commissaire Enquêteur

12